



FEFB 2020

Championnat Individuel d'Echecs Rapides

Dimanche 8 novembre 2020

Règlement du Tournoi

1. L'Organisation Générale

Le Championnat Individuel d'Echecs Rapides de la FEFB 2020 est organisé conjointement par la FEFB (Fédération Échiquienne Francophone de Belgique) et le Brussels Chess Club (244).

C'est un tournoi d'Echecs Rapides en 9 rondes.

Il se déroulera le dimanche 8 novembre 2020 au centre culturel « Het Huys » sis 46 Rue Egide Van Ophem à 1180 Uccle, local habituel du Brussels Chess Club.

Les inscriptions, validées par leur paiement, limitées en nombre à 60 joueurs et réservées exclusivement aux affiliés en ordre de cotisation à la FEFB, se clôtureront le lundi 2 novembre 2020 à minuit. Si, avant cette date, la limite est atteinte, toute inscription ultérieure sera mise sur une liste d'attente pour combler d'éventuels désistements.

La liste des inscrits, temporaire ou définitive, sera consultable sur les sites de la FEFB www.fefb.be et du Brussels Chess www.brusselschessclub.be.

Le montant de l'inscription s'élève à 10 € et doit être versé impérativement au compte ASBL BRUSSELS CHESS CLUB IBAN: BE23 0013 8838 9591 BIC: GEBABEBB avec la mention : « FEFBRAP/nom/prénom/matricule FRBE ».

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Dans ce qui suit, les définitions ci-après sont d'application :

- La zone de jeu : les salles « Elvis », « Milou » et « Toots »;
- La salle de jeu : la zone de jeu, le bar, le grand hall du centre culturel et l'espace fumeur à l'extérieur avant du bâtiment (le « fumoir ») ;
- La salle d'analyse: il n'y aura pas de salle d'analyse pour des raisons sanitaires.

2. L'Homologation des Résultats

Le Tournoi est homologué FIDE est les résultats seront pris en compte pour le classement **FIDE Echecs Rapides** du 1^{er} décembre 2020.

3. Les Règles du Jeu

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88^{ème} Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1^{er} janvier 2018), en particulier l'Annexe A concernant les Echecs Rapides.

L'article A.4 (dit de « non-supervision ») s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Tout ce qui déroge à ou précise ces règles se trouve dans le présent règlement.

Les Règles du Jeu seront consultables à la table de l'arbitrage.

RAPPEL IMPORTANT des quatre types de coups illégaux :

- Les coups illégaux « classiques » (mauvais déplacements et mauvaises prises) ;
- Le non-remplacement du pion promu ;
- Appuyer sur sa pendule sans avoir joué son coup ;
- Utilisation **des deux mains** pour jouer son coup (roque, prise ou promotion).

Un premier coup illégal achevé (et constaté) entraîne l'ajout de deux minutes à la pendule de l'adversaire et la reprise du coup conformément à l'article 4.3 des Règles du Jeu de la FIDE.

Un deuxième coup illégal achevé (et constaté) entraîne la perte de la partie !

Les joueurs sont invités à relire l'article A.4.2 des Règles du Jeu de la FIDE.

4. La Cadence de Jeu

La cadence est de 10 min + 3 sec par coup au système Bronstein (*delay* ou retard).

5. Les Appariements

Les appariements se font au système Suisse intégral assistés de la dernière version du logiciel SWAR (version 4.44 ou ultérieure).

Les cotes prises en considération pour les appariements sont dans l'ordre de priorité :

1. Elo FIDE Rapide au 1^{er} novembre 2020 ;
2. Elo FIDE Standard au 1^{er} novembre 2020 ;
3. Elo FRBE au 1^{er} octobre 2020 ;
4. Toute autre cote disponible.

Le 1^{er} appariement sera réalisé 15 minutes avant la première ronde. Les joueurs inscrits seront automatiquement appariés et ne devront donc pas se présenter à la table d'arbitrage (voir cependant le point Absences et Forfaits).

6. Les Horaires

Dimanche 11 novembre 2020

Ouverture des portes : 12h30

Installation des joueurs directement aux tables

Allocution de l'arbitre principal : 12h50

1^{ère} Ronde : 13h00

2^{ème} Ronde: 13h40

3^{ème} Ronde: 14h15

4^{ème} Ronde: 14h50

5^{ème} Ronde: 15h25

Pause

6^{ème} Ronde: 16h20

7^{ème} Ronde: 16h55

8^{ème} Ronde: 17h30

9^{ème} Ronde: 18h05

Distribution des prix : 18h45

Fermeture des portes : 19h

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde.

Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

7. Les Absences et forfaits

Les absences sont autorisées à la condition expresse d'avoir été annoncées à la table d'arbitrage avant la publication des appariements. Elles ne donnent cependant pas droit à un ½ point dit de *bye*.

La non-présentation à l'échiquier entraîne la défaite par forfait ; le joueur incriminé ne sera apparié pour les rondes suivantes qu'à la condition expresse qu'il se présente à la table d'arbitrage avant publication des appariements.

Une deuxième non-présentation entraîne l'exclusion du tournoi.

8. Les Départages

Le système de départage - recommandé par la FIDE et la FEFB - est le suivant dans l'ordre de priorité:

1. Buchholz tronqué 1 ;
2. Buchholz ;
3. Résultat mutuel;
4. Moyenne ELO des adversaires rencontrés;
5. Nombre de parties gagnées (incluant les forfaits).

9. Les Pendules

La position des pendules est décidée par l'arbitre principal avant le départ de la ronde (article 6.5 des Règles du Jeu de la FIDE) et ne peuvent être déplacées; le joueur ayant les noirs peut retourner l'échiquier avant la mise en marche de la pendule.

10. La Communication des Résultats

Les joueurs complèteront, signeront et apporteront la feuille de résultats à la table d'arbitrage et ce avant ou juste après la fin de la dernière partie de la ronde.

En cas de défaut, le résultat de la partie sera 0-0 off définitivement.

11. Les Téléphones portables et autres Appareils Electroniques

En accord avec les articles 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE et 2.d des dispositions générales du Règlement des Tournois de la FRBE, il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil

électronique dans la salle de jeu à moins que l'appareil en question ne soit pendant les rondes **complètement éteint** (ni vibreur, ni mode avion) et :

- Soit **rangé** dans un contenant fermé (vêtement dit d'extérieur [manteau, blouson...], sac) que le joueur ne sera pas autorisé à porter sur lui ou à transporter avec lui pendant sa partie;
- Soit **déposé** à côté de son échiquier de manière permanente pendant sa partie.

Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire sera déclaré gagnant.

En accord avec l'article 12.8 des Règles du Jeu de la FIDE, à moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil électronique dans la salle de jeu pendant les rondes.

12. La conduite des Joueurs et des Spectateurs, incluant les règles sanitaires particulières COVID-19

Article 11.1 des Règles du Jeu de la FIDE :

Les joueurs ne feront rien qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs.

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres (et des organisateurs) se verront sanctionnés à leur juste mesure ;
- Il est interdit de manger et de boire (voir infra COVID-19) devant l'échiquier
- Les joueurs veilleront à remettre en place leurs pièces à la fin de chaque partie ;
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de jeu pendant les rondes ;
- Les spectateurs (et a fortiori les joueurs) éviteront toute discussion et toute lecture échiquéennes pendant les parties dans la salle de jeu ;
- Les joueurs sont interdits de salle d'analyse et de fumoir pendant leurs parties.

Article 11.4 des Règles du Jeu de la FIDE :

Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs.

Covid-19

Les organisateurs ne pourront évidemment garantir de manière absolue la tenue du tournoi qu'en dernière minute, ceci en fonction des décisions gouvernementales et de celles de la direction du « Het Huys ». Toute modification majeure du programme sera répercutée sur leurs sites. Tout en s'efforçant de maintenir un niveau acceptable de convivialité, dans la mesure du possible ils respecteront – ainsi que les participants, sous peine d'exclusion sans remboursement - les directives de la FRBE en la matière.

En particulier:

1. Le port du masque est obligatoire en toutes circonstances;

2. La distanciation physique - 1m50 - doit être maintenue en toutes circonstance (sauf à l'échiquier évidemment);

3. La circulation doit être réduite à son minimum;

4. La fréquentation du bar doit se limiter strictement aux commandes et à leurs réceptions; les consommations se prennent assis à une table du bar, dans un verre pour les boissons (donc ni au comptoir, ni dans la zone de jeu, ni dans la salle de jeu en général et pas à la bouteille);

5. Le lavage des mains avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition doit être fréquent et est certainement obligatoire à l'entrée du Het Huys, de la zone de jeu et des toilettes ainsi qu'à la sortie de ces dernières.

Toute personne malade ou présentant des symptômes ne sera pas admise dans les locaux.

Toute personne tombant malade dans les quatorze jours suivant sa présence dans les locaux devra prévenir immédiatement le Responsable COVID-19, en l'occurrence Monsieur Pierre Kolp +32 (0)476 39 37 95

Veillez à votre santé et à protégez les autres!

13. Les Prix

Montant total : 600€

Général :

1^{er} 200 € et la coupe de Champion(ne)
2^{ème} 100 € et la coupe de vice-Champion(ne)
3^{ème} 50 €
4^{ème} 30 €
5^{ème} 20 €
6^{ème} au 10^{ème} 10 €

Prix spéciaux :

1^{ère} féminine 50 € et la coupe de Championne
2^{ème} féminine 25 € et la coupe de vice-Championne

1^{er} jeune né entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2004 inclus 25 € et la coupe de Champion(ne) des 16-20 ans

1^{er} jeune né après le 31 décembre 2004 25 € et une coupe de Champion(ne) des moins de 16 ans

1^{er} sénior né avant le 1^{er} janvier 1960 25 € et une coupe de Champion(ne) sénior

Tous les prix sont cumulables.

Aucun prix n'est partagé.

La présence à la remise des prix des récipiendaires n'est pas obligatoire ; tout autre arrangement avec les organisateurs est envisageable.

13 : Photographies et Videos

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur leurs sites internet. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

14. L'Arbitrage

Que l'on pourra contacter pour des questions liées à l'arbitrage et aux aspects échiqués du tournoi:

- Arbitre principal: Monsieur Timothé Scaillet (arbitre C, +32 (0)474 79 90 12)
- Arbitres adjoints: Madame Michèle d'Elia (arbitre C), Monsieur Philippe Jassem (arbitre B, +32 (0)478 34 75 57)

15. La Commission d'Appels Sportifs (CAS)

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la CAS de la compétition.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. La CAS se réunira à la fin de la ronde.

Il est expressément demandé aux joueurs d'avoir recours à cette procédure de manière raisonnée et parcimonieuse et certainement en accord avec le point 12 du présent règlement.

Les décisions prises par la CAS sont définitives et irrévocables.

Pour statuer valablement sur un appel, la CAS doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la CAS est décisive.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement. En cas conflit d'intérêt, il sera remplacé par un suppléant.

La CAS est constituée de 5 membres dont la composition est affichée dans la salle du tournoi:

- Le Président de la FEFB, Monsieur Christian Henrotte (Président);
- L'Arbitre principal, Monsieur Timothé Scaillet;
- Trois joueurs de 18 ans ou plus, désignés par l'Arbitre principal avant le début du tournoi;
- Trois suppléants : les arbitres adjoints, et un joueur de 18 ans ou plus, désigné par l'Arbitre principal avant le début du tournoi.

16. Contact

Pour des questions liées à l'organisation pratique du tournoi:

Monsieur Pierre Kolp, +32 (0)476 39 37 95, pierrekolp@gmail.com;

Monsieur Philippe Jassem, +32 (0)478 34 75 57, philippe.jassem@skynet.be.

L'organisateur

L'Arbitre Principal